



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DU VILLAGE DE SENNEVILLE POUR L'EXERCICE 2022

En vertu de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je dépose mon rapport sur les faits saillants du rapport financier du Village de Senneville au 31 décembre 2022. Les données contenues dans ce rapport proviennent en grande partie des vérifications comptables externes qui tracent un portrait conforme et transparent des opérations comptables de l'administration municipale.

Faits saillants

Les revenus de fonctionnement pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 totalisent 7 757 845 \$. Les dépenses, quant à elles, totalisent 6 808 035 \$. De cette dernière somme, 3 646 233 \$ représente la part de la municipalité aux services d'agglomération et 48 878 \$ notre part aux services de la Communauté métropolitaine de Montréal.

En considérant les différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectations, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2022 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 052 890 \$.

Les droits de mutations record et des revenus supplémentaires des émissions de permis représentent 83 % de notre excédent tandis que le report de travaux d'investissement explique en grande partie la différence.

Nos surplus accumulés et réserve, incluant celui de 2022, représente plus de 4,6 M \$. Plus de 2,1 M \$ de cette somme est déjà affectée pour projets futurs. Le solde permettra de financer en partie la mise à niveau de notre infrastructure et les projets identifiés à notre programme triennal d'immobilisations.

Réalisations 2022

- Achat d'un nouveau logiciel municipal et équipement informatique
- Refonte du site internet
- Achat de la retro caveuse
- Réfection du pont Gouin
- Réfection de pavage sur le réseau
- Plantation d'arbres dans l'emprise publique
- Réfection des terrains de tennis

Le montant total des investissements pour 2022 est de 1,7 M \$

Rémunération des élus

Conformément au règlement 479, la mairesse a reçu en 2022 une rémunération annuelle de 17 546 \$ (plus une allocation de dépense de 8 773 \$) et chacun des conseillers un montant de 5 849 \$ (plus une allocation de dépense de 2 924 \$). La mairesse a aussi reçu une rémunération/allocation de dépense de l'Agglomération de Montréal.

Rapport de l'auditeur et dépôt du rapport financier

Le rapport financier, audité par la firme Daniel Tétreault, CPA Inc., a été déposé en séance ordinaire le 23 mai 2023 et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Il est aussi disponible sur le site Internet de la municipalité, de même que le présent rapport de la mairesse, à l'adresse suivante : <https://www.senneville.ca/municipalite/finance-municipale/rapports-financiers/>

Après avoir effectué leur audit selon les normes généralement reconnues au Canada, l'auditeur a émis l'opinion suivante : « À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Village de Senneville au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Julie Brisebois CPA
Mairesse

Le 20 juin 2023